



BUREAU
SYNDICAL

Mercredi 13 février 2019

à 17h30 à Jaujac

Sommaire

I. Echanges/Débats.....	3
Présentation de la Stratégie « Architecture, urbanisme et paysage » 2018-2020.	3
II. Décisions.....	3
1. Fonctionnement :	3
a) Leader Ardèche ³	3
• Evaluation à mi-parcours du programme LEADER Ardèche ³	3
• Avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié LEADER Ardèche ³	3
b) Convention de partenariat avec la commune de Fay-sur-Lignon pour la valorisation de son plan d'eau.....	5
c) Convention de partenariat avec la commune de Jaujac pour l'entretien du domaine de la Maison du Parc	5
2. Programme d'actions :.....	6
a) Valorisation de la Grotte de Longetrée.....	6
III. Points divers et dates.....	7

Annexes :

- Annexe 1. Avenant n°4 à la convention de mise en place du service unifié LEADER
- Annexe 2. Convention de partenariat avec la commune de Fay-sur-Lignon
- Annexe 3. Convention de partenariat avec la Mairie de Jaujac pour l'entretien du domaine de la Maison du Parc

Les annexes sont disponibles sur l'espace collaboratif du site internet du Parc www.parc-monts-ardeche.fr:

identifiant : bureau

mont de passe : pnrma

Présentation de la Stratégie « Architecture, urbanisme et paysage » 2018-2020.

Présentation en séance.

II. Décisions

1. Fonctionnement :

a) Leader Ardèche³

- **Evaluation à mi-parcours du programme LEADER Ardèche³**

Présentation en séance.

- **Avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié LEADER Ardèche³**

Préambule :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER Ardèche³ porté conjointement par le Parc des Monts d'Ardèche, le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche, un service unifié a été mis en place. La convention de mise en place du service unifié en date du 21 août 2015 précise le rôle et la contribution de chacun des trois cocontractants pour la mise en œuvre du programme LEADER, tant au niveau des ressources humaines que des moyens financiers et matériels. Elle définit également la gouvernance technique et politique entre les 3 cocontractants.

Contexte :

Le GAL Ardèche³ a conduit son évaluation à mi-parcours au cours du dernier trimestre 2018, et ses résultats ont été présentés aux acteurs du territoire le 24 janvier 2019.

Cette évaluation portait notamment sur le fonctionnement du service unifié LEADER mis en place afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du programme. Afin d'améliorer l'efficacité du service unifié, les 3 cocontractants ont souhaité faire évoluer dès 2019 l'organisation du service en s'appuyant sur les préconisations de l'évaluateur externe missionné à cette occasion. Ces évolutions impactent l'organisation du service pour 2019, 2020 et 2021.

Afin de répondre au mieux à ces évolutions et aux besoins liés à la mise œuvre du programme LEADER, l'article 3 « durée du service unifié et évolutions de la convention » prévoit le recours à

des avenants annuels. L'avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié, joint en annexe 1, a ainsi pour objet :

- D'acter les évolutions apportées au service unifié LEADER par les 3 cocontractants, suite aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours du programme, relatives au fonctionnement du service unifié LEADER, et traduites dans un plan d'actions dont le présent avenant vise la mise en œuvre opérationnelle ;
- De valider l'avenant annuel 2019.

Cet avenant porte donc sur les points suivants :

- Evolution du personnel mis à disposition du service unifié LEADER,
- Modification du budget du service unifié sur les 6 ans et budget 2019.

Pour prendre en compte la modification de l'organisation du service unifié Leader, deux évolutions de postes sont proposées :

- La modification du temps non complet de poste de chargé de mission Leader Agriculture-forêt et urbanisme
- La création du poste animateur Leader

La Présidente propose

- D'APPROUVER l'avenant N°4 à la convention de mise en place du service unifié LEADER entre le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et le Syndicat Mixte Centre Ardèche ainsi que les deux budgets présentés en annexes de l'avenant,

- DE CREER, un poste d'attaché territorial à temps complet intitulé « Animateur Leader »,

- DE SUPPRIMER le poste d'attaché territorial à temps non complet de 0.8 ETP « chargé de mission Leader Marque Parc »

- DE CREER le poste d'attaché territorial à temps non complet de 0.9 ETP intitulé « chargé de mission Leader Agriculture-forêt et urbanisme / Marque Parc »

- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

b) Convention de partenariat avec la commune de Fay-sur-Lignon pour la valorisation de son plan d'eau

La commune de Fay sur Lignon, suite à l'opération de renaturation de l'ancien plan d'eau, a pour objectif de recréer et d'aménager le site pour y développer les activités de pleine nature (observation, ballades, sports).

Afin de l'accompagner dans ce projet, la commune a sollicité le Parc pour l'associer à la mise en œuvre de ce projet. Au-delà de l'appui technique que le Parc peut apporter aux communes et partenaires du territoire pour la préservation, le développement et la valorisation de ses espaces, le Parc est sollicité pour intervenir plus directement dans ce projet.

La convention, jointe en annexe 2, précise le cadre d'intervention d'agents du Parc naturel régional. Cet appui consistera à rédiger les cahiers des charges relatifs aux travaux programmés, à participer à la sélection des offres et à prendre part aux comités de pilotage/comités techniques du projet ainsi qu'à la restitution des travaux. En contrepartie, un défraiement forfaitaire de 1 500 euros sera versé au Parc par la commune.

La Présidente propose

- **D'APPROUVER la convention présentée,**
- **D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches, à signer la convention et toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,**

c) Convention de partenariat avec la commune de Jaujac pour l'entretien du domaine de la Maison du Parc

La commune de Jaujac intervient régulièrement en partenariat avec l'agent technique du Parc pour l'entretien du domaine de la Maison du Parc. Afin de formaliser et de préciser ces interventions, une convention de partenariat est proposée en annexe 3.

La convention précise comment les équipes techniques de la mairie interviennent régulièrement et gracieusement sur les terrains et espaces attenants à la Maison du Parc et prévoit des interventions exceptionnelles de la Mairie pour partager leurs équipements et savoir faire sur demande ponctuelle et contre défraiements.

La Présidente propose

- **D'APPROUVER la convention présentée,**
- **D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches, à signer la convention et toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,**

2. Programme d'actions :

a) Valorisation de la Grotte de Longetrée

La Grotte, située sur la commune de Freycenet-la-Cuche est un site géo-archéologique composée d'une coulée basaltique bien prismée qui domine deux abris sous grottes préhistoriques fréquentées sur plusieurs périodes entre - 15000 et – 12000 puis plus sporadiquement jusqu'à l'époque moderne. La grotte est en cours de qualification en tant que Géosite UNESCO.

De manière opérationnelle l'aménagement consistera, en plus d'une nouvelle signalétique installée directement par le Parc, en la création de différents supports d'interprétation autour du scénario suivant: "la plus haute grotte préhistorique du massif-central est cachée sous une coulée de lave".

Ce scénario se déclinera sur 3 tables d'interprétation, une table de lecture de paysage et une frise chronologique. Pour limiter les couts, les supports des 3 tables existantes mais inopérantes seront réutilisées:

Table 1: la coulée de lave, le volcanisme du Mézenc

Table 2: la grotte 1: contexte préhistorique sur le massif

Table 3: la grotte 2: précision, mode de vie, invitation à rentrer dans la grotte pour vivre l'expérience du chasseur-cueilleur

Table de lecture de paysage, sur la plateforme face au paysage: évolution du paysage, comparatif - 15 000 aujourd'hui.

Frise chronologique: en sortie de site: le site depuis le volcanisme du Mézenc jusqu'à nos jours via le néolithique, l'époque gallo-romaine, les chemins muletiers et la renaissance.

Le Parc des Monts d'Ardèche est maître d'ouvrage et propriétaire des mobiliers créés, la commune est propriétaire du site. Les deux sont liés par une convention de partenariat.

Les objectifs de cette valorisation sont :

- d'offrir à nouveau à la découverte pour le grand public et le jeune public un lieu particulièrement fort d'un point de vue esthétique, archéologique et géologique,
- de renseigner les visiteurs sur la richesse géologique du territoire et son lien à l'histoire humaine,
- de développer un nouvel élément de l'offre de découverte susceptible d'être saisi à court termes par les opérateurs touristiques
- d'équilibrer territorialement la création de site de découverte sur un secteur peu pourvu

Budget :

Maîtrise d'ouvrage Parc

DÉPENSES		RECETTES		Taux
Réalisation des équipements de valorisation	9 750 €	Département de Haute-Loire Investissement -	9 750€	100%
TOTAL	9 750 €	TOTAL	9 750 €	100 %

La Présidente propose

- **D'APPROUVER le plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté,**
- **D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,**

III. Points divers et dates

Prochaines instances du syndicat mixte du Parc :

- Comité syndical le 19 mars 2019 à Jaujac à la Maison du Parc

En Mars

- Du 11 au 17 mars : Danse contemporaine
Maison du Parc / Jaujac
Résidence de la Cie les Décisifs pour le projet « Dans les bois » avec FORMAT
Mardi 12 mars de 19h à 21h : Atelier "Nous Ici" pour les danseurs amateurs avec la Cie Les Décisifs
- Vendredi 15 mars : Veillée d'arbre, conférence pour répondre à l'appel des forêts anciennes
Maison du Parc à Jaujac / 18h
- Vendredi 22 mars : Veillée d'arbre, conférence pour répondre à l'appel des forêts anciennes
Histoire des forêts d'Ardèche depuis 10 000 ans
Saint-Michel de Boulogne / 18h
- **Samedi 23 mars : Nuit de la chouette**

#Biotrésors

- Conférence puis sortie raquette à neige – Mont Gerbier de Jonc
15h30 à la Maison de site du Gerbier et 17h randonnée raquette
Sortie découverte en soirée et nocturne au Champs de mars
Rendez-vous à 17h00 au Col des 4 Vios (Marcols-les-Eaux)
- Conférence et sortie nocturne à la Station de la Croix de Bauzon
18h00 - salle hors-sac

- Vendredi 29 mars : Veillée d'arbre, conférence pour répondre à l'appel des forêts
anciennes
Médiathèque de Montpezat-sous-Bauzon/ 18h

- Du 25 mars au 10 avril : Danse contemporaine
Maison du Parc / Jaujac
Résidence de la Cie Inui pour le projet WAVING en partenariat avec FORMAT

- Mercredi 10 avril : Danse contemporaine « Waving »
Théâtre Les Quinconces / Vals les Bains à 19h